

14ème législature

Question N° : 51380	De Mme Thérèse Guilbert (Socialiste, républicain et citoyen - Pas-de-Calais)	Question écrite
Ministère interrogé > Éducation nationale		Ministère attributaire > Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche
Rubrique >tourisme et loisirs	Tête d'analyse >activités de plein air	Analyse > jeunes. accueil. financement.
Question publiée au JO le : 04/03/2014 Réponse publiée au JO le : 16/09/2014 page : 7757 Date de changement d'attribution : 27/08/2014		

Texte de la question

Mme Thérèse Guilbert attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les interrogations exprimées par la confédération de la Jeunesse au plein air qui s'inquiète vivement d'une éventuelle baisse de 50 % de la subvention attribuée par le ministère de l'éducation nationale, et qui remettrait en cause le principe d'une convention pluriannuelle d'objectifs. Pourtant la JPA a aidé 19 000 enfants à partir en séjour collectif et a reversé 1 400 000 euros d'aides aux familles. Ce sont aussi près de 2 000 établissements scolaires, dont 500 situés en zone d'éducation prioritaire et 400 en zone rurale, qui ont pu bénéficier du soutien de la JPA pour organiser des séjours scolaires. Enlever des moyens à cette association mettrait inévitablement en péril son action qui répond pourtant à des besoins croissants. Aussi, elle le remercie de bien vouloir lui indiquer les intentions du Gouvernement en la matière.

Texte de la réponse

La confédération Jeunesse au Plein Air (JPA) est une association qui permet à des enfants d'accéder à des vacances et des loisirs éducatifs. Son action en complémentarité de l'école est reconnue par l'agrément de l'éducation nationale et par une convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) qui a été renouvelée pour la période 2014-2016. Ce renouvellement intervenu en avril 2014 témoigne de la reconnaissance de l'engagement de la JPA en faveur de la réduction des inégalités et des valeurs de solidarité, de laïcité et d'éducation à la citoyenneté portées par la confédération, valeurs auxquelles le ministère chargé de l'éducation nationale est fortement attaché. Cependant la situation actuelle de contrainte budgétaire a conduit le ministère à réévaluer son soutien afin de trouver le juste équilibre entre les besoins exprimés par l'association et les moyens disponibles pour faire fonctionner au mieux l'école de la République en termes de crédits d'intervention. Dans ce contexte, les crédits dévolus aux associations ont été concentrés sur les projets associatifs les plus directement en lien avec l'école. Les actions éducatives de la JPA étant largement centrées sur les temps de loisir et les activités extra-scolaires, le soutien du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche a été réévalué. Compte tenu des difficultés que ce recentrage de moyens peut induire sur l'activité de cette association dont le financement de l'État constitue une part importante de l'ensemble des ressources, la baisse de la subvention a été contenue. Le montant de la subvention accordée s'élèvera donc pour la période 2014-2016 à 2 970 000 euros, ce qui fait toujours de l'éducation nationale le premier soutien du mouvement Jeunesse au Plein Air.